

# FICHE PRATIQUE

## Règlement Général sur la Protection des données

### Anonymisation et pseudonymisation

#### Qu'est-ce que dit le RGPD ?

- Le Règlement Général sur la Protection des Données indique que lorsqu'un traitement porte sur des données anonymisées, le responsable dudit traitement n'est pas dans l'obligation de respecter les obligations issues de la réglementation.
- Lorsque les données sont pseudonymisées, le responsable du traitement doit respecter les obligations du RGPD.

#### Décryptage

##### Quelle différence entre anonymisation et pseudonymisation ?

- L'anonymisation fait en sorte que les données ne permettent plus d'identifier l'individu auquel elles se rattachent, et ce de manière irréversible. La pseudonymisation empêche également de pouvoir identifier l'individu mais de façon réversible : les données ne sont donc pas anonymes, mais ne sont pas identifiables non plus.

##### Anonymisation : quels avantages et quels inconvénients ?

- Obtenir des données anonymisées peut être difficile en pratique, mais aussi être bloquant pour certaines entreprises qui basent leur activité sur l'exploitation de données identifiantes.
- + L'anonymisation permet de ne pas respecter les principes du RGPD (droits des personnes, applicabilité des durées de rétention, etc.). Cependant, il est nécessaire de respecter les obligations réglementaires au moment de la collecte de l'information avant de l'anonymiser (information, consentement, etc.).

##### Pseudonymisation : quels avantages et quels inconvénients ?

- La pseudonymisation ne permet pas de se soustraire aux obligations issues du RGPD.
- + Recourir à cette technique permet toutefois de s'inscrire dans une démarche pro-active : privacy by design, minimisation des données, protection des données en cas de violation et mise en œuvre du droit à l'oubli simplifié.

# FICHE PRATIQUE

## Règlement Général sur la Protection des données

### Anonymisation et pseudonymisation

#### Comment se mettre en conformité ?

##### Analyser



- Analyser si l'anonymisation ou la pseudonymisation est utile pour certaines activités ou secteurs de l'entreprise (rapport coût/bénéfice).

##### Choisir la technique la plus adaptée



- Identifier la technique la plus adaptée à l'activité de l'entreprise (anonymisation ou pseudonymisation) et le procédé d'application le plus sûr en fonction des données traitées :
  - Transformation des données
  - Généralisation des données
- Evaluer s'il est possible de se soustraire aux obligations du RGPD en fonction de la solution retenue :
  - Peut-on isoler un individu grâce aux données ?
  - Peut-on relier des données issues de deux ensembles différents et portant sur le même individu ?
  - Peut-on déduire une information sur un individu ?

##### Mettre en place un processus de contrôle



- Définir un processus de contrôle permettant de vérifier régulièrement que les données restent anonymes (1er et 2nd niveau de contrôle).

*Vous souhaitez en savoir plus sur le Règlement Général sur la Protection des Données et son impact sur votre entreprise ?*

*Contactez nous vite par via LinkedIn ou par mail ([julien.sac@sia-partners.com](mailto:julien.sac@sia-partners.com)).*

*Nous étudierons ensemble la meilleure façon de répondre aux enjeux qui sont les vôtres.*